



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Forum of Women's NGOs of Kyrgyzstan, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Renforcer la responsabilisation à l'égard des droits des femmes rurales

Le nouveau Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 promet d'améliorer les conditions de vie des femmes rurales et donne des propositions à cette fin. Les femmes exigent non seulement un changement de politiques, mais également de moyens de mise en œuvre appropriés, en particulier en matière d'attribution des ressources. L'incapacité à s'intégrer dans les processus financiers qui soutiennent le développement national, le manque de moyens de mise en œuvre adéquats et l'absence de responsabilisation à l'égard des droits des femmes, de l'égalité des femmes et des hommes et de la participation des femmes dans le développement national, constituent certaines des raisons de ces exigences. Pour que des progrès réels soient accomplis en matière d'intégration de l'égalité des femmes et des hommes dans les politiques et l'élaboration des budgets, il est important que les problèmes et les besoins des femmes soient pris en compte dans la mise en œuvre de processus et de mécanismes mutuels concrets de responsabilisation aux niveaux national et local, et que la société civile participe activement à ceux-ci.

La responsabilisation est nécessaire à l'égard des femmes rurales dans les réformes qui appuient les cadres juridiques, pour rendre obligatoire la prise en compte de la question de l'égalité des femmes et des hommes et l'autonomisation des femmes dans tous les secteurs et toutes les collectivités territoriales.

Les femmes rurales doivent être activement impliquées dans les initiatives du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau national, et les partenaires de développement devraient veiller à ce que les femmes rurales prennent part à ces initiatives, qu'elles y occupent un rôle assez important et qu'elles disposent des outils appropriés. Le cas échéant, les femmes rurales et leurs organisations devraient bénéficier de programmes de renforcement des capacités pour s'engager activement dans la mise en œuvre et l'examen des activités du Programme 2030. Maintenant que la localisation de ce Programme mondial prometteur est en cours dans nos pays, il est temps de plaider en faveur de la prise en compte des problèmes que rencontrent les femmes rurales en matière de politiques et de mécanismes de financement, dans le cadre de stratégies et de programmes de développement durable nationaux ; dans le cas contraire, les femmes rurales seront laissées de côté. Nous recommandons d'adopter des indicateurs d'inclusion nationaux pour les organisations féminines lors de la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, ainsi que l'élaboration d'indicateurs nationaux.

Si les femmes rurales participent activement aux prises de décisions concernant la mise en œuvre du Programme 2030 dans nos pays, les États pourront plus facilement atteindre les objectifs de développement durable aux niveaux national et mondial. Actuellement, dans les régions rurales, les femmes ont peu de chances d'influer sur la planification et le suivi du développement local. Au Kirghizstan par exemple, les femmes occupent seulement 5 % des postes de direction dans les administrations locales, et leur taux de représentation dans les organes élus au niveau local se situe entre 10 et 12 % seulement. Nous invitons les partenaires de

développement à traiter de cette difficulté rencontrée par les femmes rurales, et à accroître leurs chances de participer pleinement et réellement à tous les niveaux des prises de décisions dans les sphères politique, économique et publique.

Il est nécessaire de mettre au point des indicateurs nationaux et locaux spécifiques concernant la réalisation au sein des pays de l'objectif de développement durable 5. Il est également important de mesurer grâce à ces indicateurs, régulièrement et dans les meilleurs délais, les résultats des pays en matière d'égalité des femmes et des hommes et d'autonomisation des femmes, y compris les femmes des zones rurales, et de rendre compte de ces résultats. Les indicateurs mondiaux, nationaux et locaux constituent différentes catégories, mais constituent un ensemble d'indicateurs interreliés extrêmement importants.

Aujourd'hui, nous établissons un lien entre la planification et le financement, et nous plaçons en faveur d'un financement adéquat pour réaliser les objectifs de développement durable liés aux droits des femmes et à leur autonomisation dans les zones rurales. Sur la base de l'applicabilité universelle de l'indicateur 5.c.1. des objectifs de développement durable, nous recommandons de localiser cet indicateur, de l'intégrer aux mécanismes financiers du développement durable du pays, et de le mettre en pratique lors de la planification locale du développement durable. Nous recommandons de veiller à l'existence de systèmes nationaux qui lient les allocations budgétaires et les questions de genre et les produits spécifiques, afin de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes. Nous préconisons également d'instaurer des mécanismes de suivi permettant de subordonner l'allocation de fonds à l'adoption de politiques de réduction des écarts entre les femmes et les hommes. La responsabilisation à l'égard des moyens de mise en œuvre en faveur des femmes rurales passe nécessairement par un compte rendu régulier sur le succès de la mobilisation de diverses ressources pour l'égalité des femmes et des hommes et les droits des femmes. Nous pensons qu'il est important de rendre compte de la situation des droits des femmes et de l'égalité des femmes et des hommes dans les activités et organismes nationaux et locaux réunissant plusieurs parties prenantes.

La responsabilisation du secteur privé est également importante. Celui-ci doit régulièrement rendre compte à l'État de la situation des droits fondamentaux et des droits des femmes dans le secteur privé aux niveaux national et local. Nous recommandons de tenir compte du secteur privé dans les procédures de responsabilisation. Il est important d'avoir des exigences très précises pour le secteur privé afin de veiller à protéger et défendre les droits des femmes rurales locales et répondre à leurs besoins dans les activités et les budgets des entreprises. Les États devraient veiller à ce que le secteur privé dispose de cadres de suivi internes et d'élaboration de rapports aux niveaux national et local permettant de déterminer la manière dont les activités, la performance et le budget des entreprises privées contribuent à l'avancement et à la protection des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, la manière dont ces entreprises s'acquittent de leurs obligations internationales et nationales en matière de droits des femmes et celle dont les droits et les besoins des femmes sont pris en compte dans le secteur privé.

Recommandations

Nous recommandons d'instaurer un niveau correct de responsabilisation pour que des liens soient effectivement établis entre les flux financiers et les résultats de développement national en matière de droits et d'autonomisation des femmes. Nous

conseillons à tous les acteurs du développement et partenaires de développement de renforcer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques et les budgets à tous les niveaux, notamment au niveau local, et recommandons qu'ils soient tenus responsables des actions menées en vue de la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, notamment celles vivant en milieu rural. Nous invitons les gouvernements, dans ce procédé de subordination des financements à la planification du développement national, à allouer des ressources et des budgets suffisants pour atteindre l'objectif de développement durable 5 dans les pays ; à élaborer des rapports sur le comblement des écarts financiers et des lacunes de connaissances en matière de droits des femmes rurales ; à trouver d'autres sources de financement public et privé pour les droits des femmes rurales ; à adopter un cadre juridique et financier visant notamment à faire en sorte que l'aide publique et la coopération Sud-Sud contribuent à garantir les droits des femmes rurales et l'égalité des femmes et des hommes.

Nous invitons les gouvernements à faire en sorte que le secteur privé intègre les normes en matière des droits fondamentaux et des droits des femmes dans ses activités.

Nous recommandons d'inclure des moyens de mise en œuvre complets ainsi que des mécanismes efficaces pour la participation de la société civile, la transparence et la responsabilisation, dans les plans d'action nationaux visant à réaliser les droits des femmes et l'égalité des femmes et des hommes.

Nous recommandons d'élaborer et de renforcer les programmes nationaux de promotion des droits des femmes rurales, ainsi que de mesurer régulièrement et dans les délais les progrès accomplis dans l'atteinte des résultats de développement durable concernant les femmes et les filles rurales.

Nous appelons à la pleine participation des organisations féminines au programme de développement aux niveaux national et local. Cela permettra de renforcer politiquement et financièrement les mouvements féminins locaux et nationaux. L'institutionnalisation des groupes de femmes rurales dans la planification et la prise de décision financière locales et nationales, ainsi que lors de l'examen du développement durable dans les pays, constituera l'une des étapes majeures en vue du renforcement de la responsabilisation à l'égard des droits des femmes rurales. Les engagements des organisations de femmes rurales requièrent davantage de soutien et d'attention. Ces organisations exigent le renforcement de la responsabilisation à l'égard de leurs mouvements pour pleinement respecter les engagements de l'État et des donateurs concernant les droits des femmes et l'égalité des femmes et des hommes, y compris les engagements vis-à-vis de principes tels que l'inclusion, la transparence, l'appropriation au niveau national et local, la vaste coopération des mouvements des femmes, des organisations féminines et des organisations de la société civile.